

ANNEXE 3 : CRITERES D'EVALUATION DE L'AAC UEMA 41

Critères de conformité	Oui	Non
Respect de la complétude du dossier		
Respect du type de structure porteuse		
Respect du (ou des) territoires de santé couvert(s)		

THEMES	CRITERES	Note / 100
Qualité du projet	Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles HAS et ANESM	/ 10
	Respect des missions de l'UE définies par le cahier des charges	/ 10
	Elaboration et mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement	/ 5
	Composition de l'équipe pluridisciplinaire, compétences et qualifications mobilisées, plan de formation	/ 10
	Organisation interne	/ 5
	Modalités de mise en œuvre des droits des usagers et de leurs familles	/ 5
	Modalités de coordination avec l'ensemble des partenaires	/ 10
Cohérence financière du projet	Modalités de l'intégration du financement au coût de fonctionnement de la structure	/ 10
	Cohérence du budget prévisionnel de l'UE	/ 5
Capacité à faire du candidat	Faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	/ 5
	Localisation et connaissance du territoire couvert	/ 5
	Justification de la demande, compréhension du besoin	/ 5
	Expérience du candidat dans l'accompagnement des enfants avec TSA	/ 10
	Identification des points critiques et actions mises en regard	/ 5